



Demande pour prescription

Par vive, le **06/05/2015 à 23:36**

Bonjour,

Suite au dépôt de bilan du magasin que nous possédions avec mon ex.concubin (nous étions caution solidaire à hauteur de 50.000 F (je résume car je n'étais pas au courant, j'étais à l'époque en congé maternité) et licenciée en septembre 1993) je n'ai pas le souvenir d'avoir signé quoi que ce soit.

Les faits : par jugement du 21/02/1993, nous sommes condamnés à rembourser à la banque 50.000 F. Après appel, la banque est déboutée et nous condamne à 4.000 F le 24 mai 1995. Tout ceci sans que je ne reçoive aucun courrier et encore moins visite huissier. J'ai, par la suite, habité en Ardèche 2007/2008, chez mon compagnon de l'époque et il vient de m'expliquer que le facteur lui à donné une lettre simple et un recommandé à mon nom du 24 avril 2015, qu'il a pris mais signé en son nom. C'est la banque qui me réclame 10.311,98 ?? sous huitaine.

Comment me défendre ? c'est mon ex qui à fait tous ça dans mon dos. Aidez-moi. Merci.